



Conseil économique et social

Distr. générale
25 septembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Septième session

Genève, 5-7 décembre 2012

Point 5 de l'ordre du jour

Programme de travail et projet de cadre stratégique

Projet de programme de travail correspondant au sous-programme relatif à la coopération et à l'intégration économiques pour 2012-2013

Note du secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera ci-après une version révisée du document ECE/CECI/2011/5 que le Comité de la coopération et de l'intégration économiques (ci-après, le Comité) a adopté à sa sixième session. La révision vise à rendre le document pleinement conforme aux dispositions du Comité exécutif afin d'établir la correspondance entre le projet de programme de travail et le budget-programme proposé pour 2012-2013. Le Comité est invité à prendre note du document révisé.
2. Le projet de programme de travail est conçu selon une approche axée sur les résultats. Il prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste de propositions de produits/d'activités pour 2012-2013, qui devraient contribuer à l'obtention des résultats escomptés.
3. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme, conformément au cadre stratégique de la CEE pour 2012-2013. La correspondance entre le cadre stratégique de la CEE et l'approche par module utilisée pour l'évaluation biennale du sous-programme pour 2012-2013 est indiquée à l'annexe II du présent document.
4. En outre, les produits/activités énumérés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2012-2013 et sont complétés par des éléments additionnels pour qu'il soit tenu compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour faciliter leur consultation, ces nouveaux produits/activités sont suivis de la mention «éléments additionnels».

5. Les produits/activités ont été classés dans les modules d'activités dont ils relèvent selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseil.
6. On trouvera à l'annexe II les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués, afin que le Comité puisse vérifier plus facilement si tous les produits nécessaires pour obtenir les résultats escomptés ont été inclus dans le plan.
7. Enfin, l'annexe I du présent document indique les textes généraux portant autorisation des activités de la CEE, ainsi que les textes relatifs au sous-programme.

I. Objectif et stratégie

8. Le sous-programme a pour objet de promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire plus propices à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques dans la région de la CEE.
9. Le sous-programme relève de la Division de l'intégration et de la coopération économiques. Pour atteindre son objectif, le sous-programme s'attachera aux aspects essentiels du développement et de l'intégration économiques, tout particulièrement dans les pays en transition. À cette fin, il facilitera l'exploitation des acquis et des enseignements tirés de l'expérience ainsi que des meilleures pratiques propices à la croissance économique et au développement novateur. Des recommandations visant à améliorer les politiques générales et à rendre l'environnement financier et réglementaire plus propice au développement économique, à l'investissement et à l'innovation seront élaborées, en se basant sur le travail normatif effectué dans le cadre du sous-programme et en tenant compte de l'évolution des besoins des États membres considérés. En s'appuyant sur les progrès réalisés en 2010-2011, des services consultatifs de politique générale et des activités de renforcement des capacités seront fournis aux pays qui en font la demande, en s'appuyant sur la concertation menée à ce titre, sur l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales ainsi que sur les directives établies et d'autres documents de politique générale connexes.
10. Dans le prolongement du travail accompli, notamment par d'autres organisations et institutions et des contributions sollicitées auprès des experts, conseillers et décideurs extérieurs, en particulier ceux des pays en transition, la stratégie appelle un renforcement de l'échange des données d'expérience et des débats d'orientation entre les États membres et d'autres parties prenantes. Les équipes thématiques de spécialistes et autres groupes d'experts composés de représentants des gouvernements, des organisations internationales, des associations professionnelles et d'autres acteurs serviront de cadre pour l'échange d'expériences concernant les politiques nationales et la définition des bonnes pratiques. Les États membres sont censés, ensuite, établir à partir de ces produits des recommandations pratiques, des lignes directrices et des règles et normes pertinentes. Les résultats des travaux menés dans le cadre du sous-programme seront largement diffusés auprès de toutes les parties intéressées et serviront de base pour les activités de coopération technique organisées par le secrétariat en coopération avec les États membres, notamment les services consultatifs de politique générale et les ateliers de renforcement des capacités, y compris dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

II. Produits/activités pour l'exercice biennal 2012-2013

Module 1

Formulation des recommandations de politique générale et des pratiques optimales relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans la région de la CEE

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par le CECI de recommandations de politique générale connexes

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

1.1 Septième (5-7 décembre 2012) et huitième (2013) sessions annuelles du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) (12).

Documents:

Rapports des sessions du CECI (2) et autres documents (8), en particulier: rapports concernant le renforcement des capacités (2), Synthèse des pratiques optimales, des recommandations de politique générale et des lignes directrices (4), Projet de programme de travail pour 2014-2015 (1).

1.2 Cinquième (12 et 13 avril 2012) et sixième (2013) sessions de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (8, dont 2 éléments additionnels).

Documents:

Rapports des sessions des Équipes de spécialistes (2);

1.3 Sixième (20 et 21 juin 2012) et septième (2013) sessions de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (8, dont 2 éléments additionnels).

Documents:

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session de l'Équipe de spécialistes (2).

1.4 Autres réunions d'experts (y compris des réunions sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, le financement de l'innovation et d'autres aspects de la coopération et de l'intégration économiques) (12). Il s'agira d'une série de conférences internationales à vocation directive portant sur le thème commun: «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle». Les sujets proposés pour les différentes conférences sont les suivants:

- Innovation dans le secteur public;
- Dimension territoriale de l'économie du savoir et possibilités d'action visant à stimuler la compétitivité;
- Encouragement de la concurrence comme moteur de l'innovation, compte tenu en particulier des aspects liés à la propriété intellectuelle;
- Rôle des marques de fabrique ou de commerce et des droits d'auteur dans l'innovation et la croissance économique;
- Dimension de l'égalité des sexes dans la création d'entreprises innovantes, compte tenu en particulier du financement;
- Obstacles réglementaires et institutionnels à la création d'entreprises dans les économies de marché émergentes de la région de la CEE.

Documents:

Rapport des conférences (4, dont 2 éléments additionnels), Synthèse des pratiques optimales et des recommandations de politique générale (4, dont 2 éléments additionnels).

b) Publications et autres supports d'information

1.5 Étude de performance en matière d'innovation au Kazakhstan (1 élément additionnel).

1.6 Étude de performance en matière d'innovation en Ukraine (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (1 élément additionnel).

1.7 Étude de performance en matière d'innovation dans un pays en transition (sous réserve que le pays considéré en ait exprimé le souhait et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (1 élément additionnel).

1.8 Guide sur l'innovation dans le secteur public (1).

1.9 Publication dans la série «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle» (2012) (1).

1.10 Publication dans la série «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle» (2013) (1).

1.11 Encourager la création d'entreprises innovantes: défis et possibilités d'action (2012), document résumant les principales conclusions et recommandations destinées aux gouvernements formulées dans le cadre d'une série de manifestations organisées par le secrétariat en 2008-2011 (1).

1.12 Notes d'orientation concernant certains sujets liés à l'économie fondée sur le savoir, faisant fond sur les résultats des réunions (sous forme électronique seulement) (élément additionnel).

1.13 Bulletins d'information périodiques traitant des questions liées à l'innovation, présentant les activités relevant du sous-programme et dans lesquels des contributions externes pourront être publiées (sous forme électronique seulement) (5 éléments additionnels).

1.14 Série annuelle de communiqués de presse (sous forme électronique seulement) (1).

1.15 Maintenance du site Web de la Division de la coopération et de l'intégration économiques (2).

1.16 Maintenance de la plate-forme virtuelle pour l'échange d'informations (2)*.

Module 2

Formulation des recommandations de politique générale et des pratiques optimales propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement juridique et réglementaire plus propice à des partenariats public-privé efficaces, conduisant à la formulation par le CECI de recommandations de politique générale connexes

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

2.1 Quatrième (21-24 février 2012) et cinquième (2013) sessions de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (8, dont 2 éléments additionnels).

Documents:

Rapports des sessions de l'Équipe de spécialistes (2).

b) *Publications et autres supports d'information*

2.1 Publication dans la série «Mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP» (2012) (1).

2.2 Publication dans la série «Mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP» (2013) (1).

2.3 Édition révisée et actualisée du Guide de la CEE sur la promotion d'une bonne gouvernance en matière de partenariats public-privé (1).

2.4 Guide des pratiques optimales en matière de partenariats public-privé (1 élément additionnel).

2.5 Projet de loi type sur les partenariats public-privé destiné aux pays de la CEI (en collaboration avec la BERD et l'Assemblée interparlementaire de la CEI) (1 élément additionnel).

2.6 Examen comparatif de la législation relative aux partenariats public-privé (sous forme électronique seulement) (1).

2.7 Notes d'orientation concernant certains sujets relatifs à la négociation et à la mise en œuvre de partenariats public-privé, faisant fond sur les résultats des réunions (sous forme électronique seulement) (élément additionnel).

2.8 Bulletins d'information périodiques concernant les questions relatives aux partenariats public-privé présentant les activités relevant du sous-programme et dans

* Il n'est pas envisagé de mettre en œuvre ce produit en 2012-2013.

lesquels des contributions externes pourront être publiées (sous forme électronique seulement) (3 éléments additionnels).

2.9 Série annuelle de communiqués de presse (sous forme électronique) (1).

Module 3

Application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans la région de la CEE

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Meilleure application des recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

3.1 Forum économique du SPECA (6) et Conseil d'administration (2).

Documents:

Rapports des sessions du Conseil d'administration (2); rapports des forums économiques (2); autres documents (8), en particulier: rapports intérimaires sur les activités des groupes de travail du projet SPECA (2); plan de travail pour 2013-2014 (1).

c) *Coopération technique*

Les séminaires consultatifs envisagés sont les suivants:

3.1 Projet consultatif – étude de performance en matière d'innovation en Ukraine (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (1).

3.2 Projet consultatif – étude de performance en matière d'innovation dans un pays en transition (sous réserve que le pays considéré en ait exprimé le souhait et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (1).

3.3 Atelier consultatif sur le terrain dont le but est de présenter et d'examiner les principales constatations et conclusions de l'étude de performance en matière d'innovation au Kazakhstan (1).

3.4 Atelier consultatif sur le terrain dont le but est de présenter et d'examiner les principales constatations et conclusions de l'étude de performance en matière d'innovation de l'Ukraine (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (1).

3.5 Missions et ateliers consultatifs dans des pays en transition portant sur des questions liées à l'innovation et au développement fondé sur le savoir, sous réserve que ces pays en aient fait la demande (2 éléments additionnels).

Module 4

Application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Meilleure application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement juridique et financier plus propices à des partenariats public-privé efficaces

Produits/activités

- a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*
- 4.1 Conférence internationale sur la promotion et la diffusion de solutions innovantes dans le domaine des partenariats public-privé (PPP) – «Journées des PPP 2012», 21-24 février 2012 (6 éléments additionnels).
- b) *Publications et autres supports d'information*
- 4.2 Rapports sur les évaluations de l'aptitude des pays à établir des PPP dans les pays en transition (1 élément additionnel).
- c) *Coopération technique*
- Les séminaires consultatifs envisagés sont les suivants¹:
- 4.3 Évaluation de l'aptitude des pays à établir des PPP dans les pays en transition (2).
- 4.4 Ateliers consultatifs nationaux dans les pays en transition concernant les résultats de l'évaluation de leur propre aptitude à établir des PPP (2).
- 4.5 Sur demande, fourniture de services consultatifs de politique générale sur le terrain dans le domaine des PPP (2 éléments additionnels).

¹ Sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles.

Module 5

Renforcement des capacités nationales pour adapter, adopter et appliquer les recommandations de politique générale et les pratiques optimales établies par le CECI relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans les États membres de la CEE

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Renforcement des capacités des pays en transition pour promouvoir les pratiques optimales et appliquer les recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

5.1 Cinquième et sixième sessions du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir (2 éléments additionnels).

Documents:

Rapports des sessions (2 éléments additionnels).

b) *Publications et autres supports d'information*

5.2 Matériels et dossiers de formation relatifs aux mesures visant à promouvoir l'innovation fondée sur le savoir (2 éléments additionnels).

5.3 Matériels et modules de formation relevant du projet du Compte de l'ONU «Renforcement des capacités des pays membres du SPECA visant à adopter et à appliquer des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir» (2 éléments additionnels).

c) *Coopération technique*

Les activités de renforcement des capacités et les cours de formation envisagés sont les suivants:

5.4 Série en cours de conférences et d'ateliers sous-régionaux intégrés/intersectoriels ou thématiques sur le renforcement des capacités et l'échange de connaissances et sur les mesures visant à promouvoir l'innovation fondée sur le savoir (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (3).

5.5 Exécution du projet du Compte de l'ONU «Renforcement des capacités des États membres de la SPECA visant à adopter et à appliquer des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir» (conjointement avec la Division de l'environnement), y compris une réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités dans le domaine des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable

fondée sur le savoir, et des séminaires nationaux de renforcement des capacités portant sur les technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir dans les pays membres de la SPECA (4, dont 2 éléments additionnels).

5.6 Participation à des séminaires et voyages d'études pour des fonctionnaires de pays en transition afin de les sensibiliser au rôle de l'appui institutionnel dans la création d'entreprises innovantes (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (1).

Les projets sur le terrain suivants seront mis en œuvre:

5.7 Création de débouchés commerciaux et de possibilités d'exportation durables de la biomasse dans certaines régions de la Fédération de Russie (1).

5.8 Projets relatifs au Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir (en coopération avec la CESAP) (1).

Module 6

Renforcement des capacités nationales pour adapter, adopter et appliquer les recommandations de politique générale et pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Renforcement des capacités nationales des pays en transition pour promouvoir les pratiques optimales et appliquer les recommandations générales du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à des partenariats public-privé efficaces

Produits/activités

a) *Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants*

6.1 Quatrième et cinquième réunions du Groupe d'experts sur les partenariats public-privé pour les pays de la CEI (4 éléments additionnels).

b) *Publications et autres supports d'information*

6.2 Élaboration de matériels de formation dans le domaine des partenariats public-privé (PPP) inspirés de la mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP (1 élément additionnel).

c) *Coopération technique*

Les activités de renforcement des capacités et les cours de formation envisagés sont les suivants:

6.3 Conférences et ateliers sous-régionaux et nationaux de renforcement des capacités et d'échange de connaissances sur les politiques visant à promouvoir des partenariats public-

privé efficaces (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (2).

6.4 Contribution à l'exécution du projet du Compte de l'ONU «Renforcement des capacités des États membres de la SPECA visant à adopter et à appliquer des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir» (conjointement avec la Division de l'environnement) (2 éléments additionnels).

6.5 Activités de sensibilisation et visites destinées à mieux faire connaître et à développer les partenariats public-privé dans les pays en transition (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles) (2 éléments additionnels).

Annexe I

Textes portant autorisation

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/16	Renforcement du Conseil économique et social
61/210	Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
63/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
63/239	Déclaration de Doha sur le financement du développement: document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
64/141	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
64/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
64/217	Participation des femmes au développement
64/236	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/14	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2009/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

3. Décisions du Conseil économique et social

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
1997/224	Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et Plan d'action

4. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
E/ECE/ 1434/Rev.1	Plan de travail pour la réforme de la CEE
A (63)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe

B. Textes relatifs au sous-programme**1. Résolutions de l'Assemblée générale**

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
63/152	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
64/214	Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
64/223	Vers des partenariats mondiaux

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
2007/30	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Annexe II

Lien entre le cadre stratégique de la CEE et l'approche par modules utilisée pour l'évaluation biennale du sous-programme pour 2012-2013

Tableau A

Réalisations escomptées dans le cadre du sous-programme: Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par la CEE de recommandations de politique générale

Indicateurs de succès: a) Nombre de recommandations de politique générale découlant de l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre les États membres

Mesure des résultats²:

2008-2009: 6 recommandations de politique générale

Estimation pour 2010-2011: 8 recommandations de politique générale

Objectif pour 2012-2013: 8 recommandations de politique générale

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1. Formulation des recommandations de politique générale et des pratiques optimales relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans la région de la CEE	Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par le CECI de recommandations de politique générale connexes	i) Nombre de recommandations de politique générale découlant de l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre les États membres <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 9 Objectif 2012-2013: 6 ii) Pourcentage des répondants qui jugent ces recommandations utiles <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 73 Objectif 2012-2013: 80

² Les mesures des résultats sont reprises du document intitulé «Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013» (A/66/6 (chap. 20)).

2. Formulation de recommandations de politique générale et de pratiques optimales propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces	Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à des partenariats public-privé efficaces, conduisant à la formulation par le CECI des recommandations de politique générale connexes	i)	Nombre de recommandations de politique générale découlant de l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre les États membres <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 1 Objectif 2012-2013: 2
		ii)	Pourcentage des répondants qui jugent ces recommandations utiles <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 73 Objectif 2012-2013: 80

Tableau B

Réalisations escomptées dans le cadre du sous-programme: Meilleure application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées

Indicateurs de succès: b) Nombre accru de mesures pratiques prises par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour appliquer les recommandations de politique générale

Mesure des résultats:

2008-2009: 9 mesures pratiques

Estimation pour 2010-2011: 8 mesures pratiques

Objectif 2012-2013: 10 mesures pratiques

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3. Application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans la région de la CEE	Meilleure application des recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques	ii) Nombre de cas où des pays ont appliqué les recommandations de politique générale ou des mesures pratiques à cet effet <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 11 Objectif 2012-2013: 10
4. Application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces	Meilleure application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser un environnement juridique et réglementaire plus propice à des partenariats public-privé efficaces	i) Nombre de cas où des pays ont appliqué les recommandations de politique générale ou des mesures pratiques à cet effet <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 4 Objectif 2012-2013: 3

Tableau C

Réalisations escomptées dans le cadre du sous-programme: Renforcement des capacités des pays en transition en ce qui concerne la promotion des pratiques optimales et l'application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées

Indicateurs de succès: c) Nombre accru d'activités nationales de suivi découlant de la formation et du renforcement des capacités

Mesure des résultats:

2008-2009: 3 activités de suivi

Estimation pour 2010-2011: 10 activités de suivi

Objectif 2012-2013: 12 activités de suivi

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5. Renforcement des capacités nationales pour adapter, adopter et appliquer les recommandations de politique générale et les pratiques optimales établies par le CECI relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans les pays membres de la CEE	Renforcement des capacités nationales dans les pays en transition pour promouvoir les pratiques optimales et appliquer les recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques	i) Nombre d'activités nationales de suivi. <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 18 Objectif 2012-2013: 18 ii) Pourcentage des répondants qui jugent les activités de renforcement des capacités utiles pour leurs travaux <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 78 Objectif 2012-2013: 85
6. Renforcement des capacités nationales pour adapter, adopter et appliquer les recommandations de politique générale et les pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces	Renforcement des capacités nationales dans les pays en transition pour promouvoir les pratiques optimales et appliquer les recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à des partenariats public-privé efficaces	i) Nombre d'activités nationales de suivi <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 7 Objectif 2012-2013: 7 ii) Pourcentage des répondants qui jugent les activités de renforcement des capacités utiles pour leurs travaux <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 78 Objectif 2012-2013: 85